



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Cabinet du Préfet

Direction des sécurités
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

Affaire suivie par Mégane Durand

Tél.: 02 32 78 27 68

Fax : 02 32 78 27 73

Mél : megane.durand@eure.gouv.fr

Évreux, le 15 novembre 2018

Le Préfet de l'Eure

à

**Mesdames et messieurs les maires
du département**

Objet : Prévention des intoxications au monoxyde de carbone-CO

Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. C'est pourquoi il m'a semblé important de vous rappeler les dangers du monoxyde de carbone mais aussi les bons gestes à adopter au sein des établissements recevant du public.

Les intoxications au monoxyde de carbone figurent parmi les risques les plus graves durant la saison hivernale. En effet le monoxyde de carbone ou CO, gaz particulièrement toxique résultant d'une mauvaise combustion, peut se dégager des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol).

Il convient de rappeler qu'en période de froid, de simples mesures de prévention et une bonne connaissance des symptômes peuvent aider à éviter des accidents.

Vous trouverez l'ensemble des documents relatifs à la prévention des intoxications au monoxyde de carbone sur le site internet de Santé publique France à l'adresse suivante :

<http://www.inpes.sante.fr>

[Rubrique Espaces Thématiques / Santé Environnement / Intoxications au monoxyde de carbone](#)

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations le plus largement possible.

Mes services se tiennent à votre disposition pour répondre à toute demande éventuelle.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet

Arnaud GILLET